

Verbatim Concertation Projet Ep'HyNE

du 24 avril au 22 juin 2025

Réunion publique d'ouverture

CHAVELOT

Jeudi 24 avril 2025 de 18h30 à 20h30

Salle des fêtes Place de la République

Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation durable
sur l'Ecoparc de Chavelot

Participant.es : 43 (hors intervenants)

Nombre de questions de la salle : 15

Nombre de questions écrites : 14

Modérateur

Sébastien ALBERT

GARANTS CNDP :

Rémy COUCHON

Désiré HEINIMANN

VERSO ENERGY :

Victor LÉVY-FRÉBAULT

Stéphane CADOUX

Antoine GHESQUIÈRE

RTE

Nicolas ZIEGER

Alain PIERRE

Intervenants externes aux maîtres d'ouvrage :

Francis ALLAIN - Maire de Chavelot

Sébastien Albert - Modérateur

Mesdames, Messieurs, je vais vous demander de prendre place. Voilà. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons donc démarrer cette réunion d'ouverture concernant le projet EP'HYNE, pour lequel nous sommes réunis ce soir. Je vous rappelle que la concertation préalable ouverte au public se déroule du 24 avril au 22 juin 2025.

Je voulais, pour commencer, remercier les services de la Ville de Chavelot, et Monsieur le Maire en particulier, pour la disponibilité de son équipe pour la mise en place des chaises et pour l'accueil. Merci beaucoup à la mairie de Chavelot.

Nous sommes donc le jeudi 24 avril. Cette réunion se déroulera selon un ordre du jour très précis, de 18h30 à 20h30.

Je me présente : je suis Sébastien Albert, et j'assurerai ce soir le rôle de modérateur. En quelque sorte, je serai le garant du respect du temps imparti ainsi que de la bonne organisation des prises de parole.

Pour démarrer, nous allons laisser la parole à Monsieur le Maire, Monsieur Francis Allain, maire de Chavelot, qui va nous souhaiter la bienvenue. Monsieur le Maire, la parole est à vous. Je vous demanderai de bien parler dans le micro. J'expliquerai tout à l'heure que cette réunion est intégralement enregistrée et pourra être consultée à votre guise sur le site internet dans les jours à venir.

Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

Francis Allain - Maire de Chavelot

Bonsoir à toutes et à tous. C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous ce soir pour vous souhaiter très cordialement la bienvenue. Je constate que vous êtes nombreux à être présents, et c'est vraiment important.

Il faut savoir que cette réunion publique est la première organisée dans le cadre de ce projet. J'ai souhaité qu'elle ait lieu à Chavelot, étant donné que le projet, s'il est validé, sera implanté sur notre commune. Il me semblait donc primordial que cette réunion d'ouverture se tienne ici en premier. Il est également prévu une seconde réunion, qui prendra plutôt la forme d'un tour de table. Je pense que les personnes présentes ce soir sauront en évoquer les modalités.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes présentes, que ce soit Verso Energy, RTE, ainsi que les garants. Leur rôle est essentiel : ils prendront note de toutes vos questions. Leur mission n'est pas de répondre à ces questions ou de donner leur avis, mais ils vous expliqueront précisément leur rôle dans le processus.

Merci donc à Rémy Couchon et à Désiré Heinimann d'être présents pour nous présenter les modalités de la concertation et le déroulement de l'enquête publique à venir.

Avant de passer la parole aux intervenants, je souhaitais faire un petit rappel concernant la déclaration de projet permettant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'aménagement de la deuxième tranche de la zone d'activité. Depuis le début de mon mandat en 2020, j'en suis à quatre modifications de PLU et deux mises en conformité de permis d'aménager. C'est, je crois, une première dans une commune du département d'avoir autant de PLU modifiés en si peu de temps. Le dernier en date concerne donc la deuxième tranche de la zone d'activité, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 30 septembre 2024. Je souhaite souligner le travail réalisé, tant par le personnel de la CAE (Communauté d'Agglomération d'Épinal) que par les membres du Conseil municipal, tous engagés pour le développement du territoire, de l'économie locale et pour l'emploi.

Je resterai également très attentif au respect de l'environnement. Un engagement a été pris avec l'Office National des Forêts pour établir un plan de gestion de la forêt sur les prochaines années, comprenant la plantation de 900 arbres. La commune s'est engagée à augmenter son patrimoine forestier : nous venons d'acquérir une parcelle de 2 500 m² et nous pensons, dans les jours à venir, en acquérir environ 10 000 m² supplémentaires.

Votre présence nombreuse ce soir témoigne de l'intérêt porté à ce projet. Je tiens à rappeler que l'objectif de cette réunion est que toutes les personnes souhaitant s'exprimer puissent le faire. N'hésitez donc pas à prendre la parole. Plusieurs questions m'ont d'ores et déjà été remises ; elles seront évoquées par les garants, et j'inviterai le maître d'ouvrage à y répondre.

Je vous souhaite une excellente réunion et reste bien entendu à votre écoute.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci, Monsieur le Maire, Monsieur Francis Allain.

Le programme de ce soir se déroulera de la manière suivante : dans un instant, nous parlerons des modalités de la concertation. Celles-ci seront notamment expliquées par les garants présents ce soir avec nous.

Ensuite, nous aurons la présentation des co-maîtres d'ouvrage, essentiellement portée par Verso Energy. Nous aborderons également le contexte réglementaire et technique, ce qui ouvrira un premier temps d'échanges avec vous, où il vous sera possible de poser vos questions et de partager vos réflexions. Puis nous présenterons le projet EP'HYNE en tant que tel, avant de lancer un second temps d'échanges, sur le même principe d'interaction avec la salle.

Enfin, nous évoquerons les prochains rendez-vous liés à cette concertation publique, avant de conclure la réunion à 20h30.

Intervention complémentaire de Francis Allain, Maire de Chavelot

Une petite intervention, si vous me le permettez.

Je souhaite la bienvenue à Michel Heinrich, qui vient de nous rejoindre. Je tenais personnellement à le remercier pour sa présence à cette première réunion et à le saluer pour le travail qu'il accomplit en faveur de notre territoire. Bienvenue à vous, Michel, et merci.

Sébastien Albert - Modérateur

Tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y aurait des temps d'échanges avec vous-même. Pour que tout se passe dans les meilleures conditions, il faudra respecter quelques règles simples.

Tout le monde pourra s'exprimer, sans aucun problème. Nous vous demanderons simplement de lever la main ; des personnes viendront alors vous passer un micro. Nous vous demanderons également de ne pas vous couper la parole les uns les autres, de parler bien dans le micro, et surtout d'attendre que celui-ci vous soit remis avant de commencer à parler. Pourquoi ? Parce que, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, cette réunion est intégralement enregistrée et une retranscription fidèle sera réalisée. Elle sera disponible dans quelques jours sur le site internet. C'est donc très important.

Je serai assez exigeant sur ce point. Je vous demanderai aussi d'être concis et directs dans vos questions, tout en restant complets bien sûr, et il en sera de même pour les réponses. Nous vous inviterons à vous présenter avant de prendre la parole, en indiquant votre nom, votre prénom, et, si vous le souhaitez, votre commune de résidence. Je vous rappellerai ces consignes tout à l'heure, au moment où la parole vous sera donnée.

Concernant les personnes présentes ce soir :

- Du côté de la CNDP, nous accueillons Messieurs Rémy Couchon et Désiré Heinemann, qui prendront la parole dans un instant.
- Du côté de Verso Energy, nous avons Monsieur Victor Lévy-Frébault, directeur du développement, Monsieur Stéphane Cadoux, directeur de projet, ainsi que Monsieur Antoine Ghesquière, responsable de projet.
- Du côté de RTE, nous accueillons Monsieur Nicolas Zieger, responsable de projet, ainsi que Monsieur Alain

Pierre – et non pas Monsieur Pierre Alain, comme cela avait été noté par erreur sur son chevalet –, responsable des études concertation et environnement pour RTE.

Nous allons à présent laisser la parole aux garants, Messieurs Rémy Couchon et Désiré Heinimann, pour présenter le cadre et le contexte de cette concertation préalable.

Rémy Couchon - CNDP

Merci à vous.

Nous allons vous présenter la CNDP. Je pense que, pour beaucoup d'entre vous, cet organisme est encore peu connu. La CNDP, c'est la Commission nationale du débat public. C'est un service de l'État, totalement indépendant.

La CNDP trouve son origine dans le Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Lors de ce sommet, plusieurs principes ont été établis, dont un principe majeur : l'obligation pour les nations d'informer les citoyens des projets ayant un impact environnemental important. Ce principe a été décliné en France par la création de la CNDP. La Commission nationale du débat public délègue ainsi des garants dont la mission est de veiller à ce que l'industriel informe le public de la manière la plus claire, la plus correcte et la plus compréhensible possible sur un projet industriel, ici particulièrement complexe.

Dans le cas présent, cette concertation concerne Verso Energy pour la partie production d'hydrogène, mais également RTE, chargé de réaliser la connexion à la ligne électrique 400 000 volts pour alimenter Verso en énergie.

La CNDP repose sur six grands principes :

- Indépendance : nous sommes totalement indépendants des industriels en charge du projet.
- Neutralité : nous n'avons aucun parti pris ; notre objectif est que les citoyens puissent disposer d'une connaissance complète et objective du projet.
- Transparence : tous les débats, observations et conclusions sont publics et accessibles à tous, au niveau local comme national.
- Argumentation : nous veillons à ce que les arguments présentés par les industriels comme par les citoyens soient clairs et compréhensibles pour tous.
- Égalité de traitement : chaque personne — élu national, élu local, citoyen — est traitée de manière égale. Toutes les observations sont considérées avec la même importance.
- Inclusion : chaque citoyen, quel que soit son niveau de compétence ou d'information, doit pouvoir participer pleinement à la démarche de concertation publique.

La concertation préalable, qui est l'objet de notre soirée, s'inscrit donc pleinement dans ces principes : il s'agit d'informer au mieux le public sur un projet industriel, qu'il soit abordé sous ses aspects environnementaux, sociaux ou économiques. L'objectif est que tous les impacts puissent être évoqués clairement au cours de ces échanges. Voilà, globalement, ce que nous recherchons à travers cette démarche.

Je laisse mon collègue vous présenter plus en détail le rôle du garant.

Désiré Heinimann - CNDP

Je prends la suite. Je m'appelle Désiré Heinimann, je suis également garant pour cette concertation. La CNDP nomme toujours un binôme de garants pour les concertations préalables, avec l'objectif d'associer des garants plus expérimentés avec des garants plus récents.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier de votre présence. C'est, comme l'a souligné Monsieur le Maire de Chavelot, très important de manifester votre intérêt en venant à cette première réunion publique.

La concertation préalable a pour objectif principal de débattre de l'opportunité du projet. C'est-à-dire : est-il

opportun, ou non, de réaliser ce projet ?

Il s'agit également de débattre de ses objectifs, de ses principales caractéristiques, des enjeux socio-économiques qu'il soulève, ainsi que de ses impacts sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire. Des alternatives possibles au projet seront également évoquées, ainsi que l'hypothèse d'une absence de mise en œuvre, c'est-à-dire : que se passe-t-il si le projet n'est pas réalisé ?

Pour compléter ce qu'a expliqué Rémy Couchon sur notre rôle de garants : avant même la tenue de cette réunion, nous avons mené un travail d'analyse du contexte dans lequel se déroule ce projet, en étudiant son cadre socio-économique, environnemental et ses enjeux locaux. Nous avons veillé à ce que le maître d'ouvrage adapte la concertation et son dossier aux réalités du territoire. Notre rôle n'est donc pas uniquement d'observer ; nous conseillons également le maître d'ouvrage, pour qu'il fournisse aux citoyens toutes les informations nécessaires à une participation éclairée. Notre objectif est de garantir que le dossier soit compréhensible par tous et que les préoccupations et attentes du public soient prises en compte.

Depuis le début de l'année, nous avons mené plusieurs entretiens auprès des parties prenantes, d'associations locales et même du monde scolaire. Notre mission est également de veiller au respect des principes fondamentaux de la CNDP, rappelés précédemment : indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion.

Un autre aspect essentiel de notre mission est d'assurer la transparence : toutes les questions posées, que ce soit en réunion ou via le site internet, doivent recevoir une réponse. Certaines réponses peuvent être immédiates ; d'autres, plus complexes, nécessiteront un délai convenu entre les garants et le maître d'ouvrage. Nous avons également pour mission d'encourager la participation du public. Je constate avec satisfaction qu'environ une cinquantaine de personnes sont présentes ce soir, ce qui est un très bon démarrage. J'ai connu des concertations avec seulement une dizaine de participants ! Nous veillerons à ce que toutes les questions posées obtiennent une réponse, soit en séance, soit ultérieurement, notamment lors de la réunion de clôture de la concertation ou via le site internet.

Un autre de nos rôles est d'assurer l'impartialité du processus. À l'issue de la concertation, qui se clôturera le 22 juin 2025 — la réunion de clôture étant prévue pour le 19 juin —, les garants rédigeront un bilan. Ce bilan ne constitue en aucun cas un avis sur le projet lui-même ; il rendra compte du déroulement de la concertation, de la participation du public et des questions soulevées. Toutes les questions restées sans réponse au cours de la concertation y seront mentionnées. Le maître d'ouvrage disposera alors de deux mois pour y répondre officiellement. Après la concertation préalable, il est également possible, si la CNDP en décide ainsi, de mettre en place une concertation continue, éventuellement suivie par un garant, en parallèle de l'enquête publique à venir. Je vais maintenant céder la parole à Monsieur Antoine Ghesquière, qui va poursuivre avec la présentation du projet.

Antoine Ghesquière - Verso Energy

Merci beaucoup.

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Antoine Ghesquière, je suis chef de projet chez Verso Energy et notamment en charge du projet EP'HYNE. Je suis ravi de vous voir aussi nombreux ce soir ; nous sommes là pour vous présenter le projet et répondre à l'ensemble de vos questions.

Pour parler des modalités de la concertation : dans la continuité des échanges menés avec la CNDP, Verso Energy et RTE ont co-saisi la Commission nationale du débat public pour le projet EP'HYNE. La CNDP a décidé de placer ce projet en concertation préalable, qui se tient du 24 avril au 22 juin 2025, avec plusieurs rendez-vous que nous vous détaillerons par la suite.

Pour cette concertation, différentes modalités d'information et de participation du public ont été définies.

Tout d'abord, un périmètre de concertation a été établi, que vous voyez ici à l'écran :

- Un périmètre restreint (en vert foncé) comprenant 7 communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet, périmètre qui sera également celui de l'enquête publique à venir.
- Un périmètre élargi (en vert clair) comprenant 10 communes concernées par le raccordement électrique entre notre site et le réseau national, opéré par RTE.

Pour informer le public, plusieurs supports ont été mis en place :

- Un avis légal a été affiché dans toutes les mairies concernées.
- Un kit de communication numérique a été envoyé aux mairies, avec des éléments pré-rédigés pour diffusion auprès des habitants.
- Dans le périmètre restreint, des dossiers de concertation sont déjà disponibles dans les mairies. Ils détaillent l'ensemble des volets du projet.
- Un dépliant de synthèse est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre restreint. Il présente les grandes lignes du projet et inclut un coupon-réponse préaffranchi. Ce coupon permet à chacun de poser ses questions à Verso Energy ou à RTE, gratuitement par courrier. Nous publierons nos réponses sur le site internet dédié : concertation-ephyne.eu

Sur ce site, vous trouverez :

- L'ensemble des documents liés à la concertation,
- Les comptes rendus des réunions,
- Les supports de présentation,
- Un formulaire pour poser vos questions.

En complément :

- Une affiche communicante a été déployée dans les lieux d'intérêt du périmètre restreint.
- Une exposition permanente sera installée d'ici la fin de la semaine prochaine sur la passerelle d'Épinal, afin d'informer sur le projet, la CNDP et les caractéristiques du projet EP'HYNE.

Concernant les événements prévus dans le cadre de la concertation :

- Aujourd'hui, 24 avril : réunion d'ouverture à Chavelot pour présenter la concertation et le projet.
- 30 avril à 18h30 : réunion thématique sous forme de table ronde au Centre des congrès d'Épinal, avec la participation d'experts sur les thèmes du carburant durable (SAF) et du CO₂ biogénique.
- 2 juin à 18h30 : atelier thématique à la salle des fêtes de Chavelot. Il fonctionnera en îlots thématiques : chaque groupe d'experts expliquera un aspect du projet pendant 20 minutes, permettant à chacun de passer d'un îlot à l'autre et d'approfondir les sujets de son choix.
- 19 juin 2025 : réunion publique de synthèse à la salle Lepage de Golbey, pour présenter les enseignements tirés de la concertation et évoquer les prochaines étapes.

Nous venons également à votre rencontre dans différents lieux publics :

- 7 avril : participation à la Conférence des Maires du périmètre concerné.
- 15 mai : présence sur le parvis de la gare d'Épinal pour échanger avec les passants.
- 1er juin : présence au marché de Golbey.
- 3 juin : rencontre avec les élèves de l'ENSTIB pour leur présenter la nouvelle filière des carburants d'aviation durable et le projet EP'HYNE.

Nous espérons ainsi multiplier les occasions d'échanger directement avec vous, tout au long de la concertation.

Victor Levy-Frébault - Verso Energy

Très bien. Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis Victor Levy-Frébault, directeur du développement chez Verso Energy. Quelques mots d'abord pour vous expliquer qui nous sommes.

Verso Energy est une entreprise créée il y a environ quatre ans par Xavier Caïtucoli, l'ancien président-directeur général de Direct Énergie. Pour ceux qui ne connaissent pas, Direct Énergie était le troisième fournisseur d'électricité et de gaz en France, derrière EDF et Engie. Cette entreprise avait été créée il y a une vingtaine d'années et a été revendue à Total en 2018. À la suite de cette vente, Xavier Caïtucoli a souhaité créer une nouvelle entreprise dédiée à la production d'hydrogène, de carburants de synthèse et d'énergies renouvelables. Il s'est associé à Antoine Huard pour fonder Verso Energy.

Plusieurs anciens collaborateurs de Direct Énergie travaillent aujourd'hui chez Verso Energy, dont moi-même ; j'étais également directeur du développement chez Direct Énergie. Aujourd'hui, Verso Energy, c'est environ 70 collaborateurs. Nous avons récemment réalisé une levée de fonds de 50 millions d'euros auprès d'actionnaires solides : le groupe CrescendiX, Eiffel Investment Group, AMS et Engie Holding, qui étaient déjà présents à l'époque de Direct Énergie. Ces fonds d'investissement gèrent ensemble plus de 5 milliards d'euros d'actifs, ce qui nous permet d'investir dans de nouvelles énergies.

Concernant nos activités principales, Verso Energy développe trois grandes filières :

1. La production d'électricité renouvelable, principalement via des centrales photovoltaïques.
2. Le développement de batteries pour stocker l'électricité produite en surplus en milieu de journée, notamment autour de midi, et la restituer en fin de journée pour équilibrer le réseau électrique.
3. La production d'hydrogène et de carburants de synthèse, à partir d'énergies renouvelables.

Vous pouvez voir ici, en jaune, les lieux en France où nous développons nos projets de centrales solaires. À ce stade, aucun projet de centrale solaire n'est prévu directement sur la commune de Chavelot. Ces projets de centrales sont connectés au réseau de transport d'électricité (RTE) à travers tout le territoire français et permettront d'alimenter indirectement les installations que nous vous présentons ce soir. La production est donc nationale mais utilisée localement via le réseau. Actuellement, nous développons environ 2 gigawatts de projets de centrales solaires en France. Parallèlement, nous travaillons sur huit projets d'hydrogène, dont quatre projets spécifiquement dédiés aux carburants de synthèse, appelés e-SAF. C'est précisément le cas du projet EP'HYNE que nous présentons aujourd'hui.

Nos projets de carburants de synthèse sont situés :

- À Rouen, dans l'agglomération rouennaise,
- À Saillat-sur-Vienne, à proximité de Limoges,
- À Tartas, près de Mont-de-Marsan,
- Et ici même, à Chavelot.

Enfin, Verso Energy compte aujourd'hui environ 70 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire français.

Nicolas Zieger - RTE

Bonsoir à toutes et à tous, à nouveau.

Je suis Nicolas Zieger, responsable de projet pour RTE.

Tout d'abord, un petit mot d'explication pour rappeler ce qu'est RTE. RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est une entreprise de service public en situation de monopole régulé. Cela signifie qu'il n'existe en France qu'une seule entreprise chargée du transport d'électricité, et que ce monopole est exercé sous le contrôle d'une autorité indépendante : la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Sur le schéma que vous voyez ici, RTE joue un rôle d'intermédiaire entre la production d'électricité — historiquement assurée par EDF pour le nucléaire, mais aujourd'hui également par de nombreux producteurs privés pour les autres filières — et la consommation, en passant par la distribution d'électricité. Cette distribution est assurée principalement par Enedis à l'échelle nationale, ou par des régies locales d'électricité dans certains cas.

RTE exploite un réseau de transport d'électricité haute tension, c'est-à-dire à des tensions supérieures à 50 000 volts, en France entre 63 000 et 400 000 volts.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer à tout instant la disponibilité et la fiabilité du réseau, afin de garantir l'activité des industriels et de l'ensemble des clients raccordés, et de préserver ainsi l'activité économique du pays.
- Contribuer à la transition énergétique, en anticipant les évolutions du système électrique et en adaptant le réseau pour permettre la décarbonation tout en accompagnant les objectifs de réindustrialisation.
- Éclairer les décideurs publics en produisant des études et des rapports prospectifs, tels que Futurs énergétiques 2050 ou le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR).

RTE joue donc un rôle clé dans l'équilibre entre développement économique, transition énergétique et service public.

Précision apportée par Désiré Heinimann - CNDP

Oui, je voulais simplement apporter une précision. Si vous pouvez remettre à l'écran la carte de France présentant les différents projets en cours.

Concernant les quatre projets e-SAF similaires à celui qui est prévu ici : ils sont tous placés en concertation préalable. Vous pouvez retrouver, sur les différents sites internet dédiés à ces projets, l'ensemble des questions posées ainsi que les réponses apportées. Évidemment, chaque projet évolue dans son propre contexte local, mais il existe néanmoins des similitudes entre eux.

Pour information, concernant le projet de Petit-Couronne, les garants ont d'ores et déjà remis leur rapport. Ce document est accessible à tous et peut être consulté sur le site de la CNDP.

Voilà, c'était la précision que je souhaitais apporter.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Oui, quelques mots sur le contexte réglementaire. Est-ce qu'on peut afficher le slide correspondant ? Merci. Monsieur le Maire, je suis désolé, cela va peut-être gêner un peu votre vue.

Tout d'abord, parlons des différents types de SAF. Le terme SAF signifie Sustainable Aviation Fuel, soit, en français, carburant d'aviation durable. Ce sont des carburants qui n'ont pas d'impact sur le réchauffement climatique. Lorsqu'on évoque le SAF issu de la biomasse, il s'agit par exemple d'huiles de cuisson usagées recyclées pour produire des carburants propres. On connaît déjà des biocarburants, comme l'éthanol utilisé dans l'essence, mais pour l'aviation, on utilise du SAF. Aujourd'hui, en France, Total produit ce type de biocarburant à La Mède.

Sur le graphique, cette catégorie de biocarburants apparaît en bleu. Une nouvelle réglementation européenne impose, à l'horizon 2050, que 70 % des carburants utilisés dans l'aviation soient des carburants durables pour décarboner ce secteur.

Notre projet, cependant, ne répond pas à la partie en bleu, mais à la partie en vert : le e-SAF. Le e-SAF est une sous-catégorie du SAF, différente du biocarburant. Il s'agit d'un électrocarburant, produit à partir d'hydrogène

obtenu grâce à des énergies renouvelables ou bas carbone, et non à partir de biomasse. Ainsi, nous répondrons à la part de 35 % de e-SAF prévue par la réglementation européenne pour 2050.

Le principe du projet repose sur une logique d'économie circulaire :

- Nous récupérons un déchet — ici, du CO₂ — qui serait sinon rejeté dans l'atmosphère.
- Ce CO₂ est capté directement chez un industriel, ce qui permet également de le décarboner.
- Le CO₂ est envoyé dans une usine de SAF, où il est mélangé à de l'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable.
- Ce mélange permet de fabriquer la molécule de SAF qui sera utilisée dans l'aviation.

Lorsque le carburant est brûlé par l'avion, il réémet du CO₂, mais ce CO₂ est déjà issu du cycle court et non d'une source fossile. Dans un cycle classique, on a deux émissions de CO₂ : une industrielle et une liée à l'aviation. Avec ce système, il n'en reste qu'une.

Pour être clair : si le CO₂ récupéré est fossile, on ne peut pas parler de décarbonation ; si le CO₂ est biogénique, il n'a pas d'impact sur le climat car il provient de la biomasse, via la photosynthèse.

En France, l'un des plus gros émetteurs de CO₂ biogénique est l'usine Norske Skog et sa filiale Green Valley Énergie à Golbey. C'est pour cette raison que nous avons choisi de localiser notre projet dans cette région.

Le CO₂ fossile provient du gaz, du pétrole ou du charbon et son utilisation entraîne un surplus de CO₂ dans l'atmosphère, aggravant le réchauffement climatique.

Le CO₂ biogénique, lui, est capté par la biomasse (plantes, bois) grâce à la photosynthèse. Lors de la dégradation ou de la combustion de cette biomasse, le CO₂ est relâché, mais dans un cycle naturel et équilibré.

Notre projet s'inscrit dans cette logique : capter le CO₂ issu de la combustion de la biomasse, le transformer en carburant, qui sera ensuite utilisé dans l'aviation, avec un cycle fermé sur le plan climatique.

Pour résumer le procédé industriel mis en place sur le site, il y aura quatre unités principales :

1. Une unité de captage du CO₂, installée directement sur la cheminée de l'usine Norsk Skog pour capter le CO₂ contenu dans les fumées.
2. Une unité de production d'hydrogène, qui utilisera de l'eau et de l'électricité renouvelable ou bas carbone.
3. Une unité de production de méthanol (e-méthanol), en combinant le CO₂ capté et l'hydrogène produit sur site.
4. Une unité de transformation de méthanol en carburant d'aviation (méthanol-to-jet), pour obtenir le produit final : le SAF.

C'est l'assemblage de ces quatre unités qui constitue l'usine que nous vous présentons ce soir.

PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Sébastien Albert - Modérateur

Merci pour ces différentes présentations.

Comme je vous l'ai indiqué, la parole va maintenant vous être donnée sur les sujets que nous venons d'aborder : soit sur les co-maîtres d'ouvrage, soit sur le contexte qui vous a été présenté.

Je vous rappelle les règles de prise de parole :

- Attendez bien que l'on vienne vous apporter un micro avant de parler, afin que vos interventions soient clairement enregistrées.
- Comme l'ont expliqué les garants tout à l'heure, tout est enregistré pour être ensuite restitué sur le site internet.
- Merci d'être concis dans vos questions.

Nous nous donnons environ 20 minutes pour échanger sur ces thématiques. Ensuite, nous passerons à la présentation du projet EP'HYNE proprement dit, suivie d'un second temps d'échanges.

La parole est à vous : levez la main, nous viendrons vers vous.

Chacun aura la possibilité de s'exprimer, les uns après les autres.

Nous allons démarrer avec Monsieur, qui pose la deuxième question — car la première est toujours la plus difficile dans une assemblée !

Nous vous écoutons : merci d'indiquer votre prénom et votre nom.

QUESTION 1 - Sébastien Delacre de Chavelot

Bonsoir. Sébastien Delacre, je suis habitant de Chavelot.

Si je ne me trompe pas, il est prévu qu'une ligne à 400 000 volts alimente le site.

Ma première question est la suivante : le tracé de cette ligne est-il déjà défini ?

Et ma deuxième question : pourquoi a-t-on besoin de 400 000 volts sur ce site ? Qu'est-ce qui va nécessiter une tension aussi élevée ?

Intervention de Victor Lévy-Frébault, précisions sur le déroulé

Alors, je vais laisser la parole à RTE

Oui, je voulais simplement préciser une chose : les impacts du projet seront abordés dans la deuxième partie de la présentation. C'est vrai que ça n'avait pas été spécifié clairement tout à l'heure, donc je me permets de le rappeler.

Sébastien Albert - Modérateur

Effectivement, il y aura une seconde partie dédiée aux impacts du projet.

La question arrive un tout petit peu tôt dans le déroulé, mais ce n'est pas grave, nous allons tout de même y répondre dans la foulée avec RTE.

Réponse de Nicolas Zieger (RTE)

Oui, alors pour répondre clairement : non, le tracé de la ligne à 400 000 volts n'est pas encore défini à ce stade. Nous avons commencé à imaginer un secteur d'implantation possible, mais il reste pour l'instant extrêmement vaste. Ce travail de définition va s'affiner progressivement.

Nous en reparlerons plus en détail un peu plus tard dans la réunion, et surtout lors de l'atelier thématique prévu le 2 juin, dans le cadre de cette concertation publique, qui permettra d'entrer dans le détail du raccordement électrique.

Donc, pour être très clair, la réponse est non à ce jour. Le tracé sera précisé au fil des mois, dans le cadre d'un processus en entonnoir, c'est-à-dire un processus de définition progressive du tracé, en concertation avec les acteurs concernés.

QUESTION 2 – Représentant de Vosges Nature Environnement

Moi j'ai une question simple — peut-être un peu bête... Je suis de l'association Vosges Nature Environnement.

Quand on fabrique du papier, on coupe des arbres, lesquels stockent du CO₂.

Et ensuite, ce gaz — le CO₂ — est-il stocké sous forme de papier ?

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Non, désolé, la réponse est non.

Il faut comprendre que l'usine — alors je ne suis pas un spécialiste de la papeterie de Norske Skog — a besoin de vapeur pour fonctionner. Cette vapeur est produite par des chaudières qui brûlent de la biomasse, ou plus précisément des résidus de biomasse.

Le CO₂ que nous captons, ce n'est pas celui contenu dans le papier, mais celui qui est émis lors de la combustion de la biomasse utilisée pour produire la vapeur. C'est un fonctionnement comparable à celui d'une chaudière biomasse domestique, comme un feu de cheminée : on brûle du bois ou des résidus végétaux, et cela dégage du CO₂ dans les fumées. C'est donc ce CO₂ présent dans les fumées que nous venons capter, pas celui qui resterait stocké dans le papier fini.

Relance – Représentant de Vosges Nature Environnement

Et quand vous parlez de biomasse... ce sont bien des arbres, n'est-ce pas ?

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Oui, Monsieur, on parle bien d'arbres.

Mais je tiens à être très clair, car ce point prête souvent à confusion : ce ne sont pas nous qui prélevons les arbres. Les arbres sont utilisés actuellement par la papeterie pour ses besoins propres, et pas pour notre projet.

Je préfère insister sur ce point, car ce n'est pas la première réunion que nous organisons, et souvent, lorsque les gens parlent des arbres, ils laissent entendre que nous allons couper des arbres pour les mettre dans les avions, ou pour les utiliser dans notre procédé. Ce n'est pas du tout le cas.

Les arbres sont exploités par la papeterie. Ce sont les résidus de cette biomasse qui servent à produire de la chaleur dans leurs chaudières. Nous, nous n'intervenons pas en amont. Nous ne prenons pas d'arbres, nous ne brûlons pas de bois. Ce que nous faisons, c'est récupérer le CO₂ dans les fumées issues de leur procédé de combustion.

Je veux vraiment que ce point soit bien compris. Merci.

Intervention/QUESTION 3 – Jean-François Fleck, vice-président de Vosges Nature Environnement

Je voudrais compléter sur la question du CO₂, car le bilan carbone que vous présentez me semble quelque peu enjolivé. Effectivement, le fait de récupérer du CO₂ provenant d'installations industrielles émettrices, pour fabriquer du carburant destiné à l'aviation, représente une forme d'économie de carburant fossile, et donc une réduction des rejets de CO₂ d'origine fossile. Mais les choses ne sont pas si simples dans la réalité.

Une partie du CO₂ émis, y compris par les avions utilisant du e-carburant, reste dans l'atmosphère et contribue malgré tout à l'augmentation globale du carbone atmosphérique. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il serait pertinent d'avoir un bilan CO₂ plus complet, intégrant également la production de CO₂ liée à l'énergie nécessaire pour fabriquer ce carburant. Or, cela ne semble pas être le cas dans votre présentation. On a ici un schéma qui donne l'impression d'une économie circulaire parfaite, où tout se passe bien, où l'on empêche simplement le CO₂ d'aller dans l'atmosphère. Mais la réalité est, selon moi, un peu plus complexe.

QUESTION 4 – Gilles Rouche, habitant de Dompierre

Gilles Rouche, je viens de Dompierre.

Ma question concerne l'aspect économique du projet.

J'ai lu — mais je ne sais pas si j'ai bien compris — que les projets actuellement en cours, comme celui dont vous parlez, ne seraient pas viables économiquement sans subventions publiques.

Je voudrais donc savoir s'il est prévu que ce projet bénéficie de subventions publiques, et si oui, lesquelles ?

QUESTION 5 – Jean-François Fleck, vice-président de Vosges Nature Environnement (complément)

Je souhaite compléter par une deuxième question, cette fois sur l'opportunité du projet, car c'est tout de même la question fondamentale à se poser : faut-il, ou non, réaliser ce projet ?

Est-ce qu'il est opportun, dans le contexte actuel, de développer un projet qui va être gros consommateur d'eau — une ressource dont la disponibilité pose de plus en plus de problèmes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ?

Et surtout, c'est un projet qui consommera une quantité considérable d'énergie, à tel point qu'une ligne de 400 000 volts va lui être dédiée. Pour que de telles consommations en eau et en énergie soient justifiées, il faut que le projet réponde à des enjeux réellement majeurs. Or, je ne suis pas convaincu que la question du carburant vert pour l'aviation — entre guillemets — soit une priorité dans la lutte contre le changement climatique.

Il me semble qu'on devrait avoir une approche beaucoup plus globale. La réduction du CO₂ est une chose, mais ce n'est pas le seul enjeu environnemental. Il y a bien d'autres limites planétaires qui sont aujourd'hui dépassées. On parle souvent du carbone, mais il y a aussi la biodiversité, les cycles de l'eau, les pollutions chimiques, etc. Nous sommes en train de franchir la septième limite planétaire liée aux conditions de maintien de la vie sur Terre.

Dans ce contexte, est-ce que ce type de projet est une réponse adaptée ?

Je pense que les gains en réduction de CO₂ que vous mettez en avant pourraient tout aussi bien être atteints par d'autres leviers, comme la sobriété, ou le développement de transports alternatifs, des pistes que l'on ne met pas suffisamment en œuvre.

En définitive, ce projet me semble s'inscrire dans une logique industrielle classique, qui ne remet pas en cause notre modèle de développement, ni nos modes de consommation, alors que ce sont précisément ces éléments qu'il faudrait repenser pour répondre pleinement aux enjeux environnementaux.

Réponse d'Antoine Ghesquière - Verso Energy

Dans le cadre du projet, un premier bilan carbone a été réalisé.

Ce bilan est présent dans le dossier de concertation, en deux volets : une version complète et une synthèse.

Ce bilan a été établi au stade actuel des études, avec les données dont nous disposons à ce jour. Bien entendu, il sera raffiné et précisé dans le cadre de l'évolution du projet, notamment lors des procédures d'autorisations administratives. À ce stade, nous estimons que le projet permettra d'éviter l'émission de 5 millions de tonnes de CO₂ sur l'ensemble de sa durée d'exploitation. Notre approche s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire, que nous vous avons présenté tout à l'heure, en particulier celui de la réglementation ReFuelEU Aviation.

Cette réglementation impose des mandats d'incorporation de carburants durables dans l'aviation. Pour qu'un carburant comme le e-SAF que nous produirons puisse y répondre, il doit permettre une réduction d'au moins 70 % des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à un carburant fossile conventionnel.

Donc, ce n'est pas 100 %, certes, mais c'est un minimum de 70 %.

Et je tiens à préciser — en réponse à ce que vous sous-entendiez — que le bilan carbone prend bien en compte l'énergie utilisée pour produire ce carburant. Je vous le confirme : ces éléments sont bien intégrés dans notre analyse, et les premières estimations montrent que nous allons au-delà de ces 70 % de réduction.

Réponse de Victor Lévy-Frédault - Verso Energy

Concernant la question économique et notamment celle des subventions publiques pour le projet EP'HYNE :

Je voudrais clarifier les choses. Nous avons entendu dire que le projet ne serait pas rentable économiquement. Or, si le projet n'était pas rentable, il ne pourrait tout simplement pas voir le jour. Il faut qu'il présente un bilan économique positif, car nous sommes une entreprise privée, et il ne s'agit pas ici d'un projet financé par des fonds publics de manière structurelle.

Non, nous n'avons pas besoin de subventions publiques pour réaliser ce projet.

Cela dit, une subvention nous a été proposée, uniquement pour financer des études, dans le cadre d'un appel à projets auquel nous avons répondu, notamment sur un projet proche de Rouen. Cette subvention nous aide, mais elle n'est pas essentielle à la réalisation du projet.

Pour le projet de Chavelot, nous n'avons actuellement aucune subvention, ni de la part d'élus locaux, ni au niveau national, et aucune subvention n'est prévue.

Sur l'opportunité du projet dans le contexte de la transition écologique :

Vous posez une question importante sur l'opportunité du projet dans le contexte global de la transition écologique.

Je vous rejoins sur un point : la sobriété énergétique est essentielle. Il faut effectivement moins prendre l'avion, c'est important. La Commission européenne le dit également. Mais soyons réalistes : il y aura toujours des avions en Europe. On ne va pas, du jour au lendemain, arrêter complètement le transport aérien.

Alors, que fait-on ?

Si on suit votre raisonnement, on mise uniquement sur la sobriété ou la réduction de la demande.

Mais nous pensons qu'il faut agir sur tous les leviers en parallèle :

- Favoriser la sobriété,
- Améliorer l'efficacité énergétique,
- Développer des solutions technologiques de décarbonation, comme le SAF.

Il y aura toujours des besoins en aviation — pour des déplacements professionnels, familiaux, économiques. Donc il faut se poser la question : qu'est-ce qu'on peut faire pour décarboner ces usages résiduels ?

On parle de faire voler des avions à l'hydrogène. C'est une piste, mais ce n'est pas pour tout de suite. L'hydrogène liquide, par exemple, se stocke à -250°C , ce qui nécessite une grande quantité d'énergie. À ce jour, liquéfier l'hydrogène consomme environ un tiers de l'énergie contenue dans ce même hydrogène, ce qui remet en cause son efficacité dans un avion. C'est donc une technologie encore en recherche et développement, avec une échéance plutôt à l'horizon 2050. Autre piste : les avions électriques. Mais les batteries sont trop lourdes. À ce jour, elles empêcheraient un avion de décoller avec un rendement satisfaisant.

Ce qui reste aujourd'hui, c'est le SAF. Et l'avantage du SAF, c'est qu'il est immédiatement compatible avec les moteurs existants. Il n'y a pas besoin de modifier les avions actuels, ce qui en fait une solution réaliste à court terme.

Changer la flotte mondiale d'avions pour la rendre compatible avec d'autres technologies coûterait extrêmement cher, et il n'est pas évident que les compagnies ni les passagers soient prêts à en assumer le coût rapidement.

Donc, le SAF est une solution de transition, concrète et réaliste, pour réduire fortement les émissions de CO_2 dans l'aviation, tout en laissant le temps aux autres technologies d'arriver à maturité.

Et bien sûr, cela ne dispense pas de poursuivre les efforts de sobriété, ni de promouvoir les transports alternatifs.

QUESTION 6 – Odile Soudier

Odile Soudier.

J'aurais voulu avoir une idée du rendement énergétique de ce procédé.

Autrement dit : combien d'énergie faut-il consommer pour produire une certaine quantité d'énergie utilisable sous forme de carburant ?

Merci.

QUESTION 7 – Christophe Orley, habitant de Chavelot

Oui, bonsoir. Christophe Orley, j'habite à Chavelot.

Ma question est assez simple : quel est le risque que vous n'y arriviez pas ?

On voit aujourd'hui beaucoup de projets de décarbonation qui s'arrêtent, parfois même après construction.

Je pense, par exemple, à Pavatex, dont l'usine est construite mais n'a toujours pas démarré.

Dans votre cas, vos procédés... on n'en connaît pas vraiment les détails. Par exemple, quel type de catalyseur utilisez-vous ?

En consultant des sources spécialisées, comme celles de syndicats producteurs de carburants d'aviation, on voit que vous êtes encore dans une catégorie de procédés balbutiants, non pleinement maîtrisés.

Il y a aussi des études récentes, notamment au Japon, qui montrent qu'il faudrait changer de type de catalyseur pour améliorer les rendements ou la fiabilité.

Dans votre documentation, je n'ai pas trouvé d'éléments qui rassurent réellement sur la fiabilité technique et industrielle de la solution.

Donc ma question est la suivante : quels sont les risques d'échec de votre projet ?
Qu'est-ce qui nous garantit que ce projet aboutira concrètement ?

QUESTION 8 – Pierre Vinharter, habitant de Chavelot

Merci. Pierre Vinharter, habitant de Chavelot.

Avant de poser mes deux questions, je voulais juste revenir sur une précision donnée tout à l'heure.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu, mais vous avez indiqué que le projet permettrait d'éviter 5 000 tonnes de CO₂ ? Ou 5 millions ?

[Réponse dans la salle : 5 millions sur 25 ans.]

D'accord, merci. Je vais faire mes calculs, mais ça ne me semble pas énorme, notamment si on raisonne en nombre de vols d'avion évités. Bon, peu importe, j'y reviendrai.

Voici mes deux questions :

1. Comment le projet sera-t-il décidé ? Autrement dit, qui décide si le projet se fait ou non, et selon quelles modalités ? Je pose une question très naïve, mais je ne connais pas le processus.

2. Ma deuxième question concerne le lien avec l'usine Norske Skog, qui semble essentiel à votre projet. J'espère bien sûr que cette usine aura une longue vie, mais que se passe-t-il si elle venait à fermer ou si son activité diminuait, au point de ne plus fournir suffisamment de CO₂ pour alimenter votre procédé ?

Réponse de Stéphane Cadoux - Verso Energy

Concernant le rendement énergétique du procédé, il est d'environ 35 à 40 %. Concrètement, cela signifie que pour obtenir 1 mégawattheure d'énergie contenue dans le SAF, il faut consommer environ 3 mégawattheures d'électricité, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de production.

Donc, en résumé : 1 MWh utile dans le carburant final = environ 3 MWh d'électricité consommée en amont.

Cela nous donne un rendement global situé entre 35 et 40 %.

Merci.

Précision d'Antoine Ghesquière - Verso Energy

Concernant la traduction en nombre de vols d'avion, si cela peut vous aider à visualiser :

Le projet EP'HYNE permettra de produire environ 80 000 tonnes de e-SAF par an.

Un avion de type long-courrier consomme environ 18 tonnes de carburant par réservoir, ce qui lui permet de parcourir environ 6 200 kilomètres. Nous avons donc pris l'exemple d'un vol Paris–New York, qui représente environ 5 840 kilomètres. Sur cette base, la production annuelle du projet EP'HYNE permettrait de couvrir environ 4 600 vols Paris–New York.

C'est une estimation qui permet d'illustrer, de manière concrète, l'ordre de grandeur de la production.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Sur l'ordre de grandeur des usages couverts par le projet :

Pour compléter ce que disait Antoine tout à l'heure : on peut aussi parler en termes de trajets Paris–Berlin, qui est une autre unité de mesure plus concrète. Avec la capacité de production annuelle du projet, on pourrait réaliser environ 15 000 vols Paris–Berlin par an, ce qui donne un autre ordre d'idée de ce que représente cette unité de production.

Sur les risques que le projet ne voie pas le jour :

Votre question est totalement légitime. Oui, il existe des risques que le projet ne se réalise pas.

Il y a d'abord un risque économique. Le coût d'investissement estimé aujourd'hui est d'environ 1,4 milliard d'euros. Ce montant n'est pas définitif. Pour le confirmer, nous devons lancer une étude technique approfondie appelée FEED (Front-End Engineering Design), que nous réalisons avec Technip, un acteur industriel très reconnu. Cette étude coûte à elle seule environ 20 millions d'euros, et durera un an.

Si, à l'issue de cette étude, le coût réel dépasse significativement les prévisions, et qu'il atteigne par exemple 2 milliards d'euros, cela poserait un véritable problème de rentabilité. Or, nous n'avons pas prévu de subventions publiques pour couvrir ces surcoûts. Le projet ne pourrait alors être réalisable que si les acheteurs finaux, comme Air France, acceptent de payer plus cher. Mais attention : aujourd'hui, les compagnies aériennes qui ne respectent pas les obligations d'incorporation de SAF encourent des pénalités financières importantes, ce qui crée une incitation forte pour elles à acheter du SAF, même à un coût supérieur.

Ensuite, il y a un risque réglementaire.

Nous devons obtenir plusieurs autorisations administratives, notamment le permis de construire et l'autorisation d'exploiter, qui sont délivrés par le préfet.

Ce dernier statue sur la base :

- d'une étude d'impact,
- des avis techniques (DREAL, DDT, SDIS, etc.),
- et de l'avis du public, exprimé pendant l'enquête publique.

C'est donc bien le préfet qui décide en dernier ressort, à l'issue de l'ensemble de ces procédures.

La concertation préalable, comme celle que nous menons actuellement, permet justement d'intégrer dès maintenant vos remarques dans la conception du projet, afin de l'adapter au mieux aux spécificités du territoire et à vos attentes.

Sur la maturité technologique du procédé : vous avez aussi soulevé un point sur la fiabilité technologique du procédé. Là encore, c'est une vraie question. Nous nous appuyons sur une échelle appelée TRL — Technology Readiness Level — qui mesure le niveau de maturité d'une technologie.

- Le TRL 1 correspond à une technologie encore en phase de recherche fondamentale.
- Le TRL 9, à l'inverse, désigne une technologie totalement mature et déjà déployée à l'échelle industrielle.

Dans notre cas, nous sommes entre TRL 8 et TRL 9. Pourquoi ce niveau élevé ? Parce que chacune des unités du projet — captage du CO₂, électrolyse de l'eau pour produire l'hydrogène, synthèse de méthanol, et conversion du méthanol en carburant (méthanol-to-jet) — existe déjà indépendamment, à une échelle équivalente à celle de notre projet.

Ce qui est nouveau, c'est de regrouper ces quatre unités sur un seul et même site. Cela n'a pas encore été fait en France à ce jour, mais les technologies sont individuellement éprouvées.

C'est donc un projet de démonstration intégré, mais basé sur des briques technologiques matures.

Il faut savoir que pour atteindre les objectifs de décarbonation fixés par l'Union européenne à l'horizon 2035, il faudra construire environ 30 usines de ce type en Europe. Verso Energy, à elle seule, développe déjà 4 projets de ce type en France. EDF et Engie travaillent également chacun sur un projet similaire. Nous avons donc une responsabilité collective pour faire émerger cette filière en France et en Europe, en assurant sa faisabilité technologique et sa viabilité économique.

Intervention de Sébastien Albert - Modérateur

Très bien, dernière question avant de passer à la prochaine phase de notre réunion, qui portera sur la présentation du projet EP'HYNE en tant que tel.

Il s'agissait de la question posée tout à l'heure : que se passe-t-il si Norske Skog s'arrête, ou si l'activité de l'usine rencontre des difficultés ?

Réponse de Victor Lévy-Frédault - Verso Energy

Oui, c'est un point très important, que nous appelons le risque de contrepartie.

Dans notre cas, la contrepartie, c'est l'émetteur de CO₂, c'est-à-dire Norske Skog et Green Valley Énergie.

Nous avons absolument besoin de ce CO₂ pour faire fonctionner notre projet. Il faut savoir que nous achetons ce CO₂, ce qui représente une source de revenu pour l'industriel, alors qu'aujourd'hui ce gaz part dans l'atmosphère sans valorisation. Nous ne leur demandons aucun investissement ; c'est nous qui investissons dans le dispositif de captage, et c'est nous qui leur achetons le CO₂.

Cela représente pour eux des revenus significatifs — je ne peux pas entrer dans les détails pour des raisons de confidentialité, mais ces revenus devraient améliorer leur bilan économique. En clair, le fait que nous achetions ce CO₂ permet de réduire le coût du produit final de leur usine.

Ce mécanisme peut donc renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale, dans un secteur papetier où la concurrence est forte. Ensuite, bien sûr, nous avons envisagé l'éventualité où, sur une période longue — disons 30 ans —, l'un des émetteurs de CO₂ viendrait à disparaître, ou à fortement réduire son activité. Nous avons donc étudié la possibilité d'acheminer du CO₂ biogénique par d'autres moyens, notamment par train. Le CO₂ se liquéfie facilement et peut se transporter par voie ferroviaire. Ce n'est pas l'option idéale, car elle est plus coûteuse, mais elle est techniquement et logiquement envisageable. C'est une solution de repli que nous avons intégrée à notre réflexion en amont, avant même de valider définitivement le projet.

Transition par Sébastien Albert - Modérateur

Merci à toutes et à tous pour cette première séquence de questions et d'échanges.

Nous allons maintenant passer à la seconde phase de notre réunion, qui portera sur le projet EP'HYNE en tant que tel, ainsi que sur ses impacts. Une nouvelle séquence de 20 minutes d'échanges avec la salle suivra cette présentation.

Présentation du projet EP'HYNE – Antoine Ghesquière - Verso Energy

Passons maintenant au cœur du sujet : le projet EP'HYNE, pour Épinal, Hydrogène et Nouvelles Énergies.

Le projet EP'HYNE s'implantera sur une parcelle d'environ 25 hectares, située dans une zone d'activités économiques développée par la Communauté d'agglomération d'Épinal.

Sur cette parcelle, seront regroupées les quatre unités industrielles que nous avons déjà évoquées tout à l'heure :

- L'unité de captage du CO₂,
- L'unité d'électrolyse pour produire l'hydrogène,
- L'unité de méthanolation (synthèse de méthanol),
- Et l'unité de conversion méthanol-to-jet fuel, qui produit le carburant d'aviation durable.

Ces quatre entités constitueront ensemble l'unité de production de e-SAF, le carburant de synthèse, et formeront ainsi le projet EP'HYNE dans son ensemble.

Le site choisi est idéalement situé, à proximité directe de Green Valley Énergie et de l'usine Norske Skog Golbey, ce qui permet une captation de CO₂ sur place, sans transport routier supplémentaire. Une fois le carburant produit, il sera acheminé par train, dans des wagons-citernes, via la plateforme multimodale en cours de développement au sein de l'Écoparc. Cette plateforme, qui sera opérationnelle d'ici 2029, est conçue pour desservir l'ensemble des industriels de la zone, y compris Paratex, Norske Skog, et bien sûr EP'HYNE. Grâce à cette logistique 100 % ferroviaire, aucun trafic routier additionnel ne sera généré pour l'expédition du carburant.

Le e-SAF sera ensuite envoyé vers des dépôts pétroliers partenaires — avec lesquels nous sommes actuellement en discussion partout en France — qui assureront :

- Le stockage,
- Et le mélange du e-SAF avec du kérosène conventionnel.

Actuellement, les moteurs d'avions ne peuvent pas accepter plus de 50 % de e-SAF dans le carburant final, en raison de la réglementation. Nous sommes donc bien en deçà de cette limite, puisque les objectifs d'incorporation progressive fixés par l'Union européenne atteignent à peine 1,2 % en 2030, avec une montée progressive ensuite. Une fois le mélange effectué, le carburant final sera injecté dans les réseaux d'oléoducs existants. Ces réseaux couvrent l'ensemble de la France et de l'Europe, et permettent notamment d'approvisionner directement les grands aéroports, par exemple via la ligne Le Havre – Paris.

C'est par ce biais que nous serons en mesure d'atteindre les aéroports parisiens, mais aussi d'autres plateformes de l'ouest de l'Europe.

Voici les chiffres-clés du projet EP'HYNE :

- Production annuelle : 80 000 tonnes de e-SAF,
- Consommation d'eau nette : jusqu'à 100 m³/heure,

- Quantité de CO₂ captée et valorisée : 334 000 tonnes par an,
- Puissance électrique nécessaire : 400 mégawatts,
 - Dont 350 MW pour l'électrolyse,
 - Et 50 MW pour les autres unités.

Cette forte consommation électrique justifie la nécessité d'un raccordement au réseau haute tension 400 000 volts, comme cela a été expliqué par RTE.
Enfin, je rappelle que le projet s'implantera sur une surface totale de 25 hectares.

Intervention de Stéphane Cadoux - Verso Energy

Concernant les ressources en eau, Antoine vous a parlé tout à l'heure d'une consommation nette de 100 m³/heure. En réalité, le débit de soutirage total s'élèvera à environ 180 m³/heure, avec un rejet dans le milieu naturel de l'ordre de 80 m³/heure.

La différence entre ces deux valeurs nous donne donc bien une consommation nette de 100 m³/heure.

S'agissant de la consommation électrique, Antoine l'a rappelé, nous avons besoin d'environ 400 mégawatts pour faire fonctionner l'ensemble du site.

Nous avons, à ce titre, réservé une capacité de 450 mégawatts auprès de RTE.

La future ligne à 400 000 volts, qui doit être réalisée, sera dimensionnée pour cette puissance.

Le projet EP'HYNE ne génère pas de poussière, pas d'odeur, ni d'émissions atmosphériques polluantes.

La seule émission atmosphérique identifiée est celle d'oxygène, produite lors de l'électrolyse de l'eau (dissociation de l'eau en hydrogène et oxygène). À ce jour, cet oxygène n'est pas valorisé ; il est donc considéré comme un rejet, même si nous étudions des pistes pour le valoriser à moyen terme.

Concernant la logistique, le transport du e-SAF sera réalisé uniquement par train, via la plateforme multimodale évoquée précédemment. Il n'y aura pas de trafic routier associé, ce qui limite les émissions liées au transport.

Nous l'avons mentionné plus tôt, mais je le rappelle ici : le projet EP'HYNE permettra d'éviter l'émission de 5 millions de tonnes de CO₂ fossile sur une période de 25 ans, grâce à la substitution du carburant d'aviation fossile par du e-SAF.

Le projet générera des retombées économiques significatives :

- Phase chantier :

Environ 800 personnes travailleront chaque jour sur le chantier, pendant 3 ans, avec des pics d'activité atteignant jusqu'à 1 400 personnes par jour en période de montage final.

- Phase d'exploitation :

Le projet permettra de créer environ 250 emplois directs et indirects.

- Investissement :

Le montant total de l'investissement est estimé à 1,4 milliard d'euros, couvrant les quatre unités principales (captage du CO₂, électrolyse, méthanolation, méthanol-to-jet), ainsi que le raccordement électrique.

Enfin, le projet contribue à structurer une filière nationale de production de carburant d'aviation durable, dans un secteur – l'aviation – reconnu comme particulièrement difficile à décarboner. Il apporte également un complément de revenu à Norske Skog Golbey et Green Valley Énergie, via l'achat du CO₂ biogénique capté.

Je vais me lever, ce sera plus clair pour vous expliquer l'organisation physique du site.

On part des fumées industrielles, issues des chaudières de Norske Skog et Green Valley Énergie, qui constituent la source de CO₂ biogénique.

1. Une première unité de captage du CO₂ sera installée au plus près des chaudières.
Elle comprendra deux colonnes :
 - Une colonne d'absorption, dans laquelle le solvant capte le CO₂,
 - Une colonne de régénération, qui libère le CO₂ capté et régénère le solvant pour un nouveau cycle.
2. La production d'hydrogène se fera dans des bâtiments dédiés à l'électrolyse, en intérieur.
3. Le CO₂ et l'hydrogène seront ensuite dirigés vers l'unité de méthanolation, installée à l'extérieur, où ils seront synthétisés pour produire du méthanol.
4. Le méthanol sera ensuite converti en carburant d'aviation (jet fuel) dans l'unité dite méthanol-to-jet, également installée en extérieur.
5. Enfin, les produits seront stockés sur place dans des installations spécifiques.

On retrouvera aussi :

- Des bâtiments administratifs,
- Des espaces de stockage,
- Des zones de parking,
- Une station de traitement des eaux,
- Des bassins de récupération des eaux pluviales,
- Et une sous-station électrique.

Concernant les hauteurs d'équipements : les colonnes de distillation pour séparer le méthanol de l'eau, ainsi que les colonnes de captage, atteindront environ 50 mètres de haut, ce qui est comparable à ce que l'on trouve déjà chez Norske Skog ou Pavatex 3. L'esquisse présentée est générique, mais elle illustre bien la disposition prévue sur site.

Précision de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Juste une précision importante concernant la hauteur des bâtiments.

Les 50 mètres de hauteur ne concernent que deux équipements : les colonnes de captage du CO₂ et de distillation.

Tout le reste des installations a une hauteur comprise entre 20 et 25 mètres environ.

C'est important de bien le préciser.

Stéphane Cadoux - Verso Energy

Concernant maintenant le calendrier du projet :

Nous sommes actuellement en 2025, dans la phase de concertation préalable, qui a débuté aujourd'hui avec cette réunion d'ouverture. En parallèle, du côté de RTE, une concertation spécifique (concertation Fontaine) est également en cours. RTE pourra vous en parler plus en détail si vous avez des questions à ce sujet.

Pour Verso Energy, l'année 2025 sera consacrée à la préparation des demandes d'autorisations administratives, notamment le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale (DAE), qui sont nécessaires pour obtenir l'arrêté d'exploitation. Ces permis seront déposés en fin d'année 2025, avec une phase d'instruction administrative qui s'étendra tout au long de l'année 2026. Pendant cette période, il y aura également une consultation du public — c'est le nouveau terme qui remplace l'enquête publique — liée au dépôt de notre DAE.

En parallèle, nous mènerons les études de détail évoquées précédemment, notamment le FEED, qui nous permettra de valider précisément le coût d'investissement du projet.

À l'issue de ces étapes, nous pourrons prendre notre décision finale d'investissement.

Cette décision dépendra de trois éléments :

1. La confirmation du coût d'investissement,
2. L'obtention des autorisations administratives,
3. Et la sécurisation des débouchés commerciaux pour les produits (e-SAF) que nous allons produire.

À partir de cette décision, il faudra compter trois années de construction, incluant :

- Les travaux de génie civil,
- L'installation des unités industrielles,
- Et le raccordement électrique, réalisé en parallèle par RTE.

La mise à disposition du raccordement électrique par RTE est prévue pour l'année 2030, et la mise en service de l'installation EP'HYNE, notamment de la production de e-SAF, est prévue pour fin 2030.

Nicolas Zieger - RTE - Le raccordement électrique du projet

Pour raccorder le projet EP'HYNE au réseau électrique, et compte tenu de la puissance demandée, à savoir 450 mégawatts, il est nécessaire — pour des raisons électrotechniques — de s'appuyer sur le réseau 400 000 volts. Ce réseau 400 000 volts est le seul capable de supporter une telle puissance, en raison de ses capacités techniques et de la stabilité qu'il garantit. Si vous souhaitez plus de détails sur les aspects techniques, nous pourrions en reparler lors de l'atelier du 2 juin, qui permettra d'entrer dans le détail. Le point de connexion au réseau le plus proche du futur site de Verso Energy se trouve à environ 9 kilomètres au nord, à vol d'oiseau. Il s'agit des lignes électriques 400 000 volts qui traversent le territoire entre Pallegney et Dompierre, pour situer un peu géographiquement.

Or, pour se raccorder à ces lignes, on ne peut pas simplement tirer une ligne directe depuis le site de Verso Energy. Cela ne serait pas conforme aux contraintes de sûreté de fonctionnement et aux règles d'exploitation du réseau. Il est donc nécessaire de construire un poste électrique. Un poste électrique, pour simplifier, c'est une sorte de domino à grande échelle qui permet de faire la jonction entre les différents niveaux de tension.

Le projet prévoit donc deux choses :

1. La création d'un poste électrique à proximité immédiate des lignes existantes que je viens de mentionner,
2. Et la construction d'une ligne aérienne équipée d'un circuit électrique pour relier ce nouveau poste au site de production de Verso Energy.

La localisation de ce poste et le tracé de la future ligne feront l'objet d'une concertation dédiée, appelée concertation Fontaine, qui se déroulera en grande partie au cours de cette année 2025.

Cette concertation comprendra plusieurs étapes :

- Définition d'une aire d'étude : une zone large de plusieurs kilomètres, entre le site de Verso et les lignes 400 000 volts existantes,
- Puis, dans cette aire, détermination d'un emplacement précis pour le poste électrique,
- Et enfin, identification d'un fuseau de passage : une bande resserrée de quelques centaines de mètres au sein de laquelle un tracé détaillé sera étudié.

Ce travail s'étalera jusqu'au début de l'année 2026, et ce n'est qu'à partir de ce moment-là que nous pourrions commencer à affiner le tracé final, courant année 2026.

L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans une logique de moindre impact environnemental.

Quand je parle d'environnement, j'entends le terme au sens large :

- Biodiversité,
- Paysage,
- Cadre de vie,
- Patrimoine historique et archéologique,
- Zones humides, etc.

Tout cela sera analysé selon la logique éviter, réduire, compenser, pour aboutir à un emplacement de poste et un tracé de ligne qui soient les moins impactants possibles.

SECOND TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Sébastien Albert - Modérateur

Voilà, nous allons maintenant entamer le deuxième temps d'échange,

Cette fois sur les aspects du projet EP'HYNE que nous venons de vous présenter, notamment son implantation, ses impacts et son calendrier.

QUESTION 9 - Christophe Orley de Chavelot

Christophe Orley, habitant de Chavelot

Je voulais reformuler et préciser ma question posée tout à l'heure.

Ce que je vous demandais, ce n'était pas le risque de ne pas lancer le projet, mais bien le risque que vous n'y arriviez pas une fois l'usine construite. On voit aujourd'hui des usines qui ont été construites mais qui ne fonctionnent pas — c'est ça la vraie question : Que se passe-t-il si vous ne parvenez pas à faire fonctionner l'installation ?

Deuxième point, je vous avais posé une question sur le catalyseur utilisé dans votre procédé, et je n'ai pas eu de réponse.

Ce point est central car c'est bien le catalyseur qui est à l'origine potentielle de rejets dangereux dans l'environnement. Quand on regarde la liste des catalyseurs utilisés dans la synthèse de e-SAF, on voit clairement les risques associés.

Par ailleurs, vous avez présenté tout à l'heure une image censée illustrer le procédé, mais elle ne correspondait pas à celle qui figure dans votre dossier.

Elle illustre un procédé lié au CO₂, alors que vous l'avez utilisée pour parler du e-SAF. Ce n'est pas très grave, mais il faut corriger cela.

Pour en revenir à l'essentiel :

- Quels seront les déchets rejetés par le procédé ?

- Et surtout, avez-vous vérifié l'acceptabilité de ces rejets dans la Moselle ?

- Notamment, au niveau de l'étiage, est-ce que la Moselle est capable d'absorber ces rejets, sachant qu'ils seront réchauffés et probablement pollués ?

Aujourd'hui, l'approvisionnement en eau est déjà tendu dans la région. Alors, est-ce que cette ressource est vraiment disponible pour ce projet ?

QUESTION 10 – Christophe Orley, habitant de Chavelot (suite)

Juste une dernière question :

Est-ce que vous prévoyez d'avoir une seule entreprise qui exploitera l'ensemble des unités de production, ou bien plusieurs entreprises distinctes pour chaque étape du procédé ?

Je pose la question car dans le cas de Lubrizol, on a bien vu que c'est justement la multiplicité des entreprises sur un même site qui a permis d'éviter un classement Seveso seuil haut, alors même que les volumes de stockage globalement présents étaient très importants.

Dans votre cas, si l'on considère toutes les unités à synchroniser, il faudra nécessairement de très importantes capacités de stockage, ce qui pourrait faire passer le site en Seveso seuil haut, avec un niveau de risque élevé.

À moins, bien sûr, que vous ne choisissiez de diviser le projet en plusieurs entités juridiques, chacune en dessous des seuils réglementaires, ce qui réduirait artificiellement le niveau de risque déclaré.

Alors, quelle est votre stratégie sur ce point ?

QUESTION 11 / Intervention - Jean-François Fleck, Vice-président de Vosges Nature Environnement

Oui, je souhaite compléter pleinement les interrogations qui viennent d'être formulées, auxquelles je souscris totalement.

J'aimerais insister sur la nécessité absolue d'un bilan à la fois qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.

Vous avez évoqué un débit de prélèvement de 180 m³ par heure.

Si l'on fait le calcul, cela représente environ 1,5 milliard de litres par an, ce qui est considérable. Dans ce contexte, plusieurs questions restent sans réponse claire à ce jour :

- D'où proviendra précisément cette ressource en eau ?

Vous évoquez une possible valorisation des rejets de Norske Skog, mais cela semble nettement insuffisant à couvrir les besoins du projet.

Est-ce que vous envisagez également :

- Un pompage dans la Moselle ?

- Une utilisation de la gravière ?

- Un forage dans la nappe phréatique DGTI ?

- Quelles seront les proportions exactes pour chacun de ces apports ? À ce jour, ces éléments ne sont pas connus ni communiqués. Cela est d'autant plus préoccupant que nous sommes dans un contexte hydrologique alarmant. La Moselle connaît des étiages sévères et les rejets industriels en période de sécheresse viennent renforcer la pollution et dégrader davantage l'état du milieu.

Enfin, il est essentiel d'avoir une approche globale :

- Ce bilan environnemental ne peut pas se limiter au projet EP'HYNE seul. Il faut prendre en compte l'ensemble des rejets sur la zone d'activités, qu'ils soient atmosphériques ou hydriques, et dus à d'autres entreprises également implantées sur le site.

En résumé :

Est-ce que vous avez, à ce jour, des volumes précis de prélèvements envisagés dans la Moselle, dans la nappe DGTI, ou via d'autres sources ? Parce qu'il me semble que la question de l'eau est un véritable talon d'Achille de ce projet, et qu'il convient de l'étudier à sa juste mesure.

Réponse – Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Oui, la question de l'eau est évidemment centrale. C'est un point majeur que l'on retrouve dans tous nos projets, et nous savons qu'elle serait abordée ici aussi. Il est donc important d'y répondre avec précision.

On peut distinguer deux aspects concernant l'eau :

1. Le tirage d'eau, c'est-à-dire le prélèvement,

2. Et le rejet d'eau, autrement dit ce que nous restituons au milieu naturel.

Je vais commencer par le second point, le rejet d'eau, puisque c'est celui que je maîtrise le mieux.

Rejets d'eau : compatibilité avec le milieu récepteur

Pour que le projet soit autorisé, le rejet d'eau doit impérativement être compatible avec le milieu récepteur — c'est une obligation réglementaire.

Cela signifie que nous devons :

- Traiter l'eau en amont,

- Et nous assurer qu'elle respecte les normes de qualité en vigueur avant tout rejet, par exemple en Moselle.

Si l'eau contient des nitrates, des sulfates ou d'autres éléments, il existe des seuils réglementaires à ne pas dépasser.

Ces seuils sont classés par catégories de qualité (souvent représentées par des couleurs), et nous devons obligatoirement nous y conformer.

Actuellement, nous n'avons pas encore ces études, car nous sommes en phase de concertation préalable.

Mais je vous garantis que ces études seront menées de manière extrêmement détaillée, dans le cadre du dossier d'impact environnemental.

Études à venir : dilution et température

Nous allons réaliser deux types d'études spécifiques :

1. Une étude de dilution, qui servira à modéliser :

- Ce que nous rejetons exactement,

- La concentration des éléments présents dans ces rejets,

- Et la capacité du milieu récepteur à les absorber sans effet négatif.

Pour vous donner un exemple :

Nous utilisons une eau qui doit être déminéralisée pour alimenter les électrolyseurs à hydrogène.

Cela signifie que :

- Nous enlevons les minéraux présents dans l'eau,
 - Nous les concentrons dans les rejets,
 - Puis nous rejetons ces minéraux (sans en ajouter de nouveaux), mais à des niveaux plus élevés de concentration.
- Ce sont justement ces concentrations qui peuvent poser problème, et c'est pour cela que nous mettrons en place une unité de traitement des eaux sur site, avant tout rejet.

2. Une étude thermique sera également réalisée.

Il ne faut pas réchauffer le milieu récepteur, donc nous devons démontrer que :

- L'eau rejetée ne modifie pas significativement la température locale de la rivière,
- Notamment en période estivale, où le risque est plus grand.

En général, l'eau rejetée sera à une température ambiante, mais nous aurons aussi des bassins de rétention pour la refroidir si nécessaire.

Ces deux études seront intégrées à l'étude d'impact et présentées dans le cadre de l'enquête publique, prévue dans un an environ.

Je vais maintenant laisser la parole à Antoine Ghesquière pour la partie relative au prélèvement d'eau (tirage).

Réponse – Antoine Ghesquière - Verso Energy

Sur la partie tirage d'eau, effectivement, le chiffre que nous avons présenté tout à l'heure est de 180 m³/heure.

C'est une estimation actuelle, basée sur les premières études, et elle sera affinée dans les mois à venir, à la fois par les études complémentaires que nous menons et par celles portant sur les rejets associés. Nous avons bien conscience de l'importance de cette question dans le contexte local et environnemental. C'est pourquoi nous avons déjà mandaté un bureau d'études spécialisé pour nous accompagner sur ce sujet.

Trois solutions sont à l'étude :

1. La première solution — et celle que nous privilégions — consiste à revaloriser les eaux industrielles de Norske Skog. Nous sommes actuellement en discussion avec eux, non seulement pour la captation de CO₂, mais aussi pour réutiliser une partie importante de leurs rejets d'eau. Il faut savoir que Norske Skog consomme aujourd'hui une quantité d'eau bien supérieure à la nôtre, ce qui laisse entrevoir un gisement de valorisation intéressant, que nous souhaitons exploiter en priorité.

2. Si cela ne suffit pas, ce qui est probable, nous avons également étudié une seconde option : le prélèvement dans la gravière, utilisée elle aussi par Norske Skog. Cette gravière est en connexion directe avec la Moselle, donc du point de vue réglementaire et hydrologique, cela revient à tirer de l'eau dans la Moselle.

Concernant les capacités de la Moselle, notre bureau d'études nous a communiqué les éléments suivants :

- Le débit d'étiage (QENA 1/5) de la Moselle est de 18 360 m³/heure,
- Notre besoin de prélèvement est de 180 m³/heure.

Le rapport entre les deux représente 0,98 % du débit d'étiage, ce qui est inférieur au seuil de 2 % fixé par la réglementation pour les prélèvements significatifs. Autrement dit, à ce stade des études, aucune difficulté majeure n'a été identifiée du point de vue du volume prélevé.

Évidemment, cela fera l'objet d'une évaluation détaillée, et les données seront rendues publiques dans le cadre de l'enquête environnementale.

Complément – Victor Lévy-Frédault - Verso Energy

Juste un point complémentaire concernant le débit d'étiage pour celles et ceux qui ne seraient pas familiers de ce terme :

il s'agit du débit minimum observé dans la Moselle, en période estivale, c'est-à-dire lors des conditions les plus critiques pour le milieu. L'étude réglementaire ne se base ni sur des moyennes annuelles, ni sur des données ponctuelles, mais bien sur les valeurs minimales observées pendant les cinq dernières années.

On peut même aller jusqu'à prendre les dix dernières années pour être plus conservateurs.

L'objectif est de démontrer que, même en période d'étiage sévère, le prélèvement envisagé — en l'occurrence 180 m³/heure — n'aura aucun impact notable sur le milieu. Et à 0,98 % du débit d'étiage, nous sommes très largement en dessous du seuil de 2 % fixé comme limite réglementaire. C'est sur cette base que l'étude hydrologique détaillée sera construite dans les mois à venir.

Vous posiez aussi une question importante concernant la structure industrielle du site :

- Est-ce qu'il y aura une seule entreprise en charge de l'ensemble des unités, ou plusieurs, comme on a pu le voir dans le cas de Lubrizol ? La réponse est claire : le projet sera porté par une seule entité industrielle, avec un contrat unique de construction clé en main, ce qu'on appelle un contrat EPC (Engineering, Procurement, Construction). Ce contrat EPC sera confié à Technip, un acteur reconnu à l'échelle internationale pour sa maîtrise des procédés complexes.

Toutefois, Technip ne réalisera pas l'ensemble des travaux seul. Il fera appel à de nombreux sous-traitants, comme cela se fait systématiquement sur des projets de cette envergure.

Et c'est là qu'intervient la dynamique locale :

- Nous avons pris un engagement formel avec la Chambre de commerce et d'industrie, à ce qu'au moins 30 % de l'investissement global (soit environ 500 millions d'euros sur les 1,4 milliard prévus) soient réalisés par des entreprises de la région. On parle bien de la région industrielle Grand Est, et non uniquement du département, pour rester réalistes.

En phase d'exploitation, nous nous appuyons aussi sur les sous-traitants déjà actifs dans le bassin, notamment ceux travaillant avec Norske Skog, que nous souhaitons intégrer durablement à notre fonctionnement.

C'est pour cette raison que nous parlons de 250 emplois directs et indirects :

- Environ 100 emplois directs seront créés pour l'exploitation du site,
- Et 150 emplois indirects découleront des activités de sous-traitance à long terme, sur toute la durée de vie du projet, soit 25 ans.

QUESTION 12 – Intervenant anonyme du public

Oui, ma question porte toujours sur l'eau, avec deux points précis :

1. Premier point : vous avez mentionné la gravière comme une des sources possibles d'approvisionnement en eau, en lien avec Norske Skog. Or, en période de crise sécheresse (niveau crise), Norske Skog n'est pas autorisé à prélever dans la gravière. Alors comment ferez-vous, dans ce cas-là ? Est-ce que vous avez envisagé une solution de repli, ou bien cela signifie-t-il que votre usine devra s'arrêter temporairement ?

2. Deuxième point : Concernant le débit d'étiage de la Moselle, vous avez cité un chiffre de 5 m³/s, soit 18 360 m³/h. Je suis désolé, mais ce chiffre n'est pas exact. Le véritable débit d'étiage, c'est plutôt 3 m³/s, voire moins : il y a deux ans, on est descendu en dessous de 3 m³/s. Donc je vous invite à revoir vos données de référence et à les vérifier auprès des autorités compétentes.

Réponse – Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Sur les données de débit d'étiage et les restrictions liées à la sécheresse

Je veux bien répondre tout de suite à cette question, car effectivement, le sujet de l'eau mérite beaucoup de précision.

1. Sur le débit d'étiage de la Moselle

Tout d'abord, concernant le chiffre que nous avons avancé, je tiens à préciser que nous nous basons sur des données issues des stations de mesure officielles.

Nous nous engageons à communiquer aux garants la station de référence utilisée pour calculer ce débit. Cela permettra à chacun de vérifier et comparer les chiffres.

Vous évoquiez un débit de 3 m³/s, mais de notre côté, en prenant en compte un prélèvement de 180 m³/h, nous avons estimé que cela représente moins de 1 % du débit d'étiage, que nous avons évalué à environ 5 m³/s, soit environ 18 000 m³/h.

Donc, que l'on soit à 5 ou à 3 m³/s, on restera dans un ordre de grandeur acceptable :

- À 5 m³/s, on est à 0,98 %,

- À 3 m³/s, on passe peut-être à 1,5 % ou 2 %, mais toujours sous le seuil réglementaire de 2 %.

Encore une fois, nous n'avons pas encore finalisé ces études, nous sommes en phase de concertation. Mais nous prenons note de vos remarques et nous les intégrerons dans l'étude d'impact à venir.

2. Sur les restrictions en cas de sécheresse (arrêtés préfectoraux)

Concernant l'autre point soulevé, à savoir les restrictions liées à la sécheresse, vous avez raison de dire que :

En cas de passage au niveau crise, les prélèvements dans la gravière ne sont plus autorisés. Et nous en avons pleinement conscience. D'ailleurs, ayant déjà développé plusieurs projets industriels par le passé, je peux vous dire que tous les grands projets industriels font aujourd'hui l'objet d'arrêtés préfectoraux sécheresse.

Cela fonctionne généralement par paliers successifs :

- Un seuil de vigilance d'abord,

- Puis un seuil d'alerte,

- Et enfin, le seuil de crise, qui impose l'arrêt total ou partiel des prélèvements.

Le préfet prévient en amont, et nous avons toujours un délai d'adaptation (15 jours, parfois plus) pour ajuster nos prélèvements.

Et comme nous serons les derniers arrivés sur le périmètre, nous serons les premiers à devoir réduire ou suspendre notre activité en cas de tension sur la ressource. C'est le principe d'antériorité qui s'applique dans ces cas-là.

Donc oui, nous sommes conscients de cette réalité réglementaire et nous nous y conformerons pleinement.

Intervention – Désiré Heinimann - Garant CNDP

Je viens d'être interpellé par Monsieur, car il estime ne pas avoir obtenu une réponse complète aux questions qu'il a posées tout à l'heure, notamment sur deux points très précis :

1. La question des catalyseurs utilisés dans le procédé,

2. Et la problématique liée au classement Seveso, selon l'organisation du site et la gestion des stockages.

Réponse – Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Sur la question des catalyseurs, je tiens à être très transparent : je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous dire précisément quel catalyseur sera utilisé dans le procédé. Nous sommes encore à un stade où certains choix techniques doivent être arbitrés. Mais je prends note de votre demande, et je m'engage à vous apporter une réponse au cours de la concertation, ou dans le cadre de la concertation continue qui suivra.

Cela étant dit, je souhaite être catégorique sur un point : il n'y a aucun risque de toxicité pour la santé humaine lié à ce projet.

- Il n'y a pas de combustion d'énergie fossile,

- Il n'y a pas de rejets atmosphériques nocifs, hors oxygène qui, je le rappelle, n'est pas un polluant.

Je comprends que vous souhaitiez discuter de toxicité, mais j'insiste : ce mot ne s'applique pas dans le cadre de ce projet. Il n'y a pas de processus dangereux pour la santé ni de rejets préoccupants pour l'environnement ou la population. C'est un projet à vocation décarbonée, et nous veillerons à ce qu'il reste conforme à cette exigence.

Concernant le risque Seveso, c'est effectivement un point important. Le projet comportera du stockage sur site, notamment de méthanol et de SAF (le carburant produit).

En fonction des volumes stockés :

- Nous pourrions être classés Seveso seuil bas,
- Ou Seveso seuil haut si les capacités dépassent certains seuils réglementaires.

À ce jour, nous n'avons pas encore déterminé précisément ces volumes, mais notre hypothèse de travail actuelle est que nous serons classés Seveso seuil bas. Ce sera bien entendu précisé dans le dossier d'autorisation environnementale, et le public sera informé via l'enquête publique.

QUESTION 13 – Intervenant du public

Bonjour, merci de me donner la parole.

J'ai une question simple : pourquoi ne pas réutiliser l'oxygène produit lors de l'électrolyse ? Merci.

QUESTION 14 – Luc Durand de Thaon-les-Vosges

Oui, bonjour. Luc Durand, de Thaon-les-Vosges.

J'ai une question concernant l'alimentation électrique de l'installation. Lors de votre présentation, vous avez indiqué que Verso Energy développe des projets de centrales photovoltaïques pour alimenter ses unités de production.

Ma question est donc la suivante : est-ce que cela signifie que l'unité ne fonctionnera que pendant les heures d'ensoleillement, c'est-à-dire les jours où il y a du soleil, et uniquement durant la journée ?

QUESTION 15 – Joël Duhou - Chavelot

Bonjour, Joël Duhou, habitant de Chavelot.

J'ai deux questions assez simples à poser :

1. Première question :

On parle beaucoup des retombées économiques pour les entreprises voisines, comme les papeteries ou Green Valley... Mais quelles seront concrètement les retombées économiques pour la commune de Chavelot ? Pour ses habitants et pour les terres agricoles impactées, s'il y en a ?

2. Deuxième question :

On parle beaucoup de l'environnement, mais très peu des conséquences pour la population.

- Quels sont les risques pour les habitants, notamment en cas d'explosion ? Je veux dire : quelle serait l'ampleur de l'impact si un tel incident devait se produire ?

- Et puis il y a aussi la question du bruit. Les papeteries, on les entend déjà à Chavelot. Est-ce que cette usine va augmenter les nuisances sonores ?

Réponse – Antoine Ghesquière - Verso Energy

Sur l'alimentation électrique du projet Ep'Hyne

Je vais commencer par la question sur l'électricité.

Oui, Verso Energy est un énergéticien intégré, c'est-à-dire que nous développons plusieurs activités complémentaires : notamment la construction et l'exploitation de parcs photovoltaïques répartis sur tout le territoire français.

Cependant, pour le projet Ep'Hyne, l'idée n'est pas d'alimenter l'installation uniquement avec des panneaux solaires installés localement, ni de dépendre uniquement du rayonnement solaire local. Le site sera directement raccordé au réseau national RTE.

Quelle électricité va alimenter le site ?

La réglementation européenne permet de produire des carburants renouvelables ou bas carbone, à condition de démontrer que l'électricité utilisée pour leur production répond à certains critères :

1. Électricité renouvelable

- Elle peut provenir de parcs photovoltaïques (solaire),
- ou de parcs éoliens,
- voire de l'hydroélectricité, présente sur le réseau national.

Ces sources peuvent être issues :

- De projets développés par Verso Energy partout en France,
- Ou de partenariats avec d'autres producteurs d'énergie renouvelable.

2. Électricité bas carbone

- Elle peut également provenir du nucléaire, qui est classé bas carbone selon les critères européens.
- Ce type d'électricité est disponible via le mix énergétique du réseau RTE.

L'installation fonctionnera en continu, et ne dépendra pas uniquement du soleil ou des heures d'ensoleillement.

Elle sera alimentée par un mix énergétique composé :

- d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique),
- et d'électricité bas carbone (principalement d'origine nucléaire), grâce à un raccordement direct au réseau de transport électrique RTE.

Réponse – Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Concernant la question sur l'oxygène issu de l'électrolyse, effectivement cet oxygène est aujourd'hui rejeté dans l'atmosphère, mais nous étudions des pistes pour sa valorisation. Un débouché possible serait de l'utiliser dans les chaudières de Norske Skog, car l'oxygène pur permet une combustion plus complète, limitant ainsi les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de soufre (SOx). Cela améliorerait aussi le rendement de la chaudière et permettrait de consommer moins de bois.

Cependant, la température de combustion avec de l'oxygène pur atteint 1200 °C, alors que le réfractaire des chaudières actuelles de Norske Skog ne résiste qu'à 900 °C. Cela poserait donc un risque d'endommagement des installations existantes. C'est donc une piste à l'étude, qui dépendrait d'éventuels investissements de leur part.

Autre possibilité envisagée : liquéfier l'oxygène pour d'autres usages, notamment dans le secteur médical (hôpitaux, soins intensifs, etc.). Cela représente une valeur ajoutée à terme, mais pas dans l'immédiat.

Concernant les risques d'explosion : en phase normale d'exploitation, le projet ne présente pas de risques spécifiques pour la population. Mais nous sommes tenus de modéliser des scénarios accidentels, comme une rupture de canalisation ou un acte malveillant. Pour cela, une étude de dangers complète sera menée dans le cadre des autorisations administratives.

La règle essentielle à prendre en compte : tout scénario d'incident doit démontrer que ses effets sont contenus dans le site industriel : si ce n'est pas le cas, le préfet n'autorisera pas le projet.

Concernant les émissions sonores, la réglementation impose une limite de 60 décibels en limite de propriété.

Pour donner un ordre d'idée : 60 décibels, c'est le niveau sonore d'une conversation normale, comme celle que j'ai en vous parlant actuellement. C'est donc un niveau très contenu et conforme à la réglementation.

Une réunion spécifique sur ces sujets aura lieu le 2 juin dans le cadre d'un atelier thématique. À ce moment-là, un sonomètre (appareil de mesure du bruit) sera utilisé, et des éléments précis seront présentés.

En termes de retombées économiques locales, il y a plusieurs niveaux :

1. Pour la commune et l'agglomération

Le projet générera une taxe foncière estimée à 1 million d'euros par an.

Les modalités de répartition entre la commune de Chavelot et la Communauté d'agglomération restent à préciser (selon les taux fiscaux), mais Chavelot bénéficiera directement de cette fiscalité.

2. Emploi et activité locale

- Durant le chantier :

Environ 800 à 1200 personnes par jour seront mobilisées pendant 3 ans.

- En phase d'exploitation (25 ans) : 250 emplois directs et indirects sont attendus, avec un effet d'entraînement sur les sous-traitants locaux, notamment ceux déjà en lien avec Norske Skog.

3. Commandes locales

Le contrat principal de construction sera confié à Technip, mais au moins 30 % des investissements (environ 500 M€) seront confiés à des entreprises régionales, dans le cadre d'un engagement signé avec la CCI.

C'est une question qui revient souvent dans ce type de projet : Est-ce qu'une nouvelle industrie fait baisser le prix des logements dans la commune ?

L'exemple de Landivisiau, en Bretagne, où un projet comparable (centrale de 400 MW, 600 M€ d'investissements) a été réalisé, montre l'inverse : les prix de l'immobilier ont augmenté de manière significative.

Le chantier a mobilisé de nombreux ouvriers (jusqu'à 1200), générant une forte demande de logements. Ensuite, les emplois pérennes ont créé de nouveaux besoins de logement à proximité du site.

Là aussi, les chiffres sont consultables sur des sites comme meilleursagents.com, et les retours des agences immobilières locales confirment cette tendance.

Ce qu'il faut retenir : ce n'est pas l'arrivée d'une industrie qui fait baisser les prix de l'immobilier, c'est le départ d'un acteur économique majeur qui peut les faire chuter.

Sébastien Albert – Modérateur

Très bien, merci.

Il nous reste désormais un quart d'heure pour conclure. Nous allons passer à une nouvelle phase : plusieurs questions ont été transmises par écrit, sur des feuilles de papier, et nous allons donc procéder à leur lecture à voix haute. Selon les cas, une réponse pourra être apportée immédiatement, ou bien la question sera reprise et publiée avec une réponse complète sur le site internet dédié à la concertation.

Je vous rappelle d'ailleurs que, depuis ce matin, vous avez la possibilité de déposer toutes vos questions directement en ligne sur le site internet de la concertation. Les réponses y seront publiées dans un délai de quelques jours et seront accessibles à tous.

Je vais donc lire à présent l'ensemble des questions reçues par écrit.

1. Dépréciation immobilière : si la zone passe en Seveso seuil haut, qui prendra en charge la dévalorisation des biens immobiliers subis par les habitants, des compensations sont-elles prévues dans le cadre du PPRT. Plan de prévention des risques technologiques ?

2. Travaux de sécurisation qui financera les aménagements imposés par le PPRT ? Changement de fenêtre, blindage, ventilation spéciale, et cetera pour les logements et bâtiments exposés ?

3. Ecoles et équipements publics. Que deviendra l'école située dans le périmètre concerné ? est-il prévu de la déplacer ? Quelles garanties sont données pour la sécurité des enfants et des personnels et qu'en est-il des autres bâtiments publics ?

4. Modification du PLU une modification du plan local d'urbanisme est-elle envisagée pour restreindre ou interdire certaines constructions dans la zone ? Si oui, lesquelles ?

5. Pollution environnementale, quelles mesures concrètes sont prévues dans le cadre de l'IPCE, installations classées pour la protection de l'environnement pour prévenir toute pollution des sols, de l'air ou des nappes phréatiques ?

6. Nuisances sonores et olfactives, quelles seront les mesures mises en place pour limiter les nuisances sonores, les odeurs ou autres désagréments liées à l'exploitation de l'usine ?

7. À qui profite ce projet ? Quels sont les intérêts économiques réels derrière ce projet ? peut-on garantir qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les promoteurs, industriels et certains élus ou décideurs locaux ?

8. Et si c'était chez vous ? Est ce que vous, en tant qu'élus ou porteurs de projets, accepteriez-vous une usine de kérosène à proximité immédiate de votre propre domicile, de votre école ou de vos proches ?

9. Pourquoi n'a-t-on pas informé plus tôt ? Le projet semble déjà bien avancé alors que les habitants n'en ont été informés que tardivement. Pourquoi cette opacité ? Est ce une manière responsable de gouverner ?

10. Baisseriez vous volontairement la valeur de votre bien, seriez-vous prêt en tant que porteur de projet avoir la valeur de votre patrimoine personnel amputé de 10 à 30% sans compensation, que diriez vous à un propriétaire dans cette situation ?

11. Assumez vous la responsabilité en cas de sinistre ? En cas d'accident industriel grave, qui assumera la responsabilité morale, juridique et politique ? Les élus locaux ou industriels impliqués prendront ils publiquement cet engagement ?

12. Pourquoi pas un référendum local ? Si ce projet est réellement bénéfique et bien accueilli, pourquoi ne pas consulter directement la population par un référendum local ? craignez-vous une opposition massive ?

13. Où est la cohérence écologique ? Comment peut-on prétendre œuvrer pour la transition écologique tout en favorisant l'installation d'une usine de kérosène en zone habitée ? Est ce compatible avec vos engagements environnementaux ?

14. Et dernière, quelle surveillance indépendante à long terme ? Y aura-t-il un comité de suivi indépendant incluant des citoyens pour surveiller les impacts de l'usine et garantir la transparence des données environnementales et sanitaires ?

Enfin, il y a une conclusion.

Que je vais vous lire en 2 lignes :

Nous demandons des réponses précises, vérifiables et chiffrées à ces questions et non des promesses vagues. L'avenir de nos familles, de notre santé et de notre environnement en dépend.

Alors il y a des choses qui sont notées en manuscrit, font-elles partie des questions ?

Intervention de Désiré Heinimann - CNDP

J'avais demandé à la personne qui m'a donné la feuille qu'elle me dise la provenance de ces questions.

Sébastien Albert - Modérateur

D'accord donc lotissement rue du lièvre, Impasse du chêne principalement.

Réponses de Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

Très bien, nous allons répondre aux questions. Il y en a beaucoup, certaines ont déjà été partiellement abordées, mais je vais reprendre les points soulevés pour plus de clarté.

Tout d'abord, sur la question de la santé, je tiens à le dire de manière très claire et sereine : il n'y a aucun risque pour la santé lié à ce projet. C'est un point fondamental que je souhaite réaffirmer, même avant la finalisation des études : ce projet ne présente pas de danger sanitaire. J'aurais d'ailleurs aimé pouvoir rassurer directement la personne qui a posé cette question si elle avait été présente dans la salle.

Concernant les risques d'explosion ou les écoles situées à proximité, je le répète également avec fermeté : le projet ne sera pas autorisé si les rayons de danger, dans le cas d'un incident exceptionnel, ne sont pas strictement contenus à l'intérieur du site. Cela signifie que même en cas d'accident grave — rupture de canalisation, erreur humaine, etc. — les effets doivent être confinés au périmètre de l'installation. Si ce n'est pas le cas, le projet ne pourra pas être autorisé.

Sur la question de la dépréciation immobilière, c'est une interrogation légitime que nous comprenons bien. Toutefois, comme je l'ai indiqué précédemment, notre expérience montre que c'est souvent l'effet inverse qui se produit. Nous avons notamment cité le cas de la centrale de Landivisiau, en Bretagne, où la valeur de l'immobilier a augmenté avec l'implantation industrielle, du fait de l'arrivée de nombreux travailleurs et de la création d'emplois.

Par ailleurs, je rappelle qu'il existe déjà une installation Seveso seuil haut dans la zone — un site de stockage de gaz exploité par Antargaz — et cela n'a pas empêché les habitants de vivre, d'acheter ou de rester dans la commune.

Concernant une éventuelle modification du PLU, à ce stade, aucune modification n'est envisagée en lien avec le projet ou avec un PPRT. Si des évolutions sont nécessaires, elles feront l'objet des procédures réglementaires en temps voulu.

Sur le sujet des pollutions environnementales :

- Pollution des sols, de l'air ou des nappes phréatiques : il n'y en aura pas. Le projet est conçu pour éviter tout rejet non contrôlé.
- Le seul point notable est celui des rejets d'eau : nous allons capter de l'eau, la déminéraliser, puis rejeter une eau contenant les minéraux extraits, mais sans ajout de polluants. Cette eau fera l'objet d'un traitement préalable avant rejet dans le milieu naturel (Moselle ou gravière), pour garantir sa compatibilité avec le milieu récepteur.

Pour ce qui est du bruit et des nuisances olfactives :

- Le niveau sonore en limite de propriété sera inférieur à 60 décibels, conformément à la réglementation.
- Aucune odeur n'est attendue sur le site.

À la question À qui profite ce projet ? , la réponse est multiple :

- À la planète, d'abord, car il vise à décarboner l'aviation, conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne.
- À la France, ensuite, dans une logique d'indépendance énergétique. Nous avons même été contactés par le ministère de la Défense pour évaluer l'usage du e-SAF dans l'aviation militaire.
- Et bien sûr, à l'économie locale, grâce à la création d'emplois directs et indirects.

Concernant la remarque et si c'était chez vous ? , je peux témoigner en toute transparence : j'ai travaillé à Landivisiau et j'y ai vécu à proximité d'une installation industrielle similaire. De nombreux collaborateurs de Verso Energy vivent à proximité des sites sur lesquels ils travaillent, et ce sera aussi le cas ici. Le personnel de l'usine — plus de 100 personnes — sera en partie recruté localement.

Sur la question : Pourquoi n'a-t-on pas été informés plus tôt ? , il faut rappeler que cette concertation préalable, organisée sous l'égide de la CNDP, est précisément là pour permettre une information anticipée du public, avant même l'enquête publique. Cela constitue un progrès majeur en matière de dialogue environnemental. Il y aura d'autres réunions d'information dans les semaines et mois à venir, en complément de celles prévues par la loi.

Enfin, un mot sur la communication des risques en phase d'exploitation. Nous nous engageons à mettre en place une CLIS — Commission Locale d'Information et de Suivi — qui se réunira chaque année (ou davantage si nécessaire), pendant toute la durée de vie du projet (25 à 30 ans). Ce sera un temps d'échange et de transparence sur le fonctionnement de l'usine, les éventuels incidents, les mesures de sécurité, les données sur le bruit, l'eau ou encore les émissions. Nous proposons ce soir devant vous, et en présence des garants, de formaliser cet engagement.

Rémy Couchon – Garant CNDP

Effectivement, la mise en place d'un comité local d'information et de suivi (CLIS) ou d'un dispositif équivalent s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire, tel que prévu par le Code de l'environnement. C'est une mesure statutaire, tout à fait légitime, qui peut être mise en œuvre pour assurer le suivi de l'exploitation industrielle sur le long terme.

Ce type de dispositif est justement prévu pour garantir la transparence et permettre aux citoyens d'être informés et associés tout au long de la vie du projet.

Dans le cadre de l'enquête publique, ce point pourra d'ailleurs être formellement notifié au commissaire enquêteur, afin qu'il en tienne compte dans son avis et ses recommandations.

Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

Nous avons prévu quatre réunions publiques comme celle-ci, ainsi que des réunions de proximité. Lors de la dernière réunion publique, sous le contrôle des garants, un bilan de la concertation sera présenté. À cette occasion, nous prendrons des engagements clairs sur la base de tout ce que nous aurons entendu et recueilli au cours de la démarche.

Nous avons déjà pris un premier engagement ce soir : celui de mettre en place un comité local d'information et de suivi (CLIS), c'est-à-dire des réunions publiques régulières pendant toute la phase d'exploitation du site, afin de rassurer la population et de maintenir un dialogue constant pendant les 30 ans d'activité du projet, si celui-ci voit le jour.

Quant à la question de la dévalorisation immobilière, je regrette que la personne qui l'a soulevée ne soit pas présente ce soir, car j'aurais souhaité lui montrer les éléments concrets que nous avons partagés, en particulier la courbe de l'évolution des prix de l'immobilier à Landivisiau, disponible sur le site meilleursagents.com. Elle montre clairement que depuis le lancement de la construction de la centrale à gaz en 2019, les prix ont augmenté, et cette hausse s'est poursuivie après la mise en service de l'installation. Il n'y a eu aucun creux lié à l'ouverture de l'usine. Bien au contraire, les prix ont continué à progresser, en cohérence avec l'activité économique induite.

Cela permet de rassurer sur l'impact du projet sur la valeur des biens immobiliers à Chavelot : le développement industriel va de pair avec un dynamisme du territoire, y compris sur le plan immobilier.

Désiré Heinimann – CNDP

Je souhaitais apporter une précision importante : dans le dossier de l'enquête publique figurera le rapport et le bilan réalisés par les garants, ainsi que l'ensemble des contributions apportées par le public au cours de la concertation. Ce rapport constituera un élément officiel du dossier d'enquête publique, mis à disposition du public pour information et consultation. Il permettra de restituer fidèlement les échanges, les remarques, les interrogations, mais aussi les engagements pris pendant cette phase de concertation préalable.

Merci.

Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

À la question : Assumez-vous la responsabilité en cas de sinistre ?

Oui, bien sûr. En tant qu'industriel, nous avons des obligations réglementaires très claires dans le cadre de notre statut d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cela comprend notamment la constitution de garanties financières, dédiées à la gestion d'un éventuel sinistre ou au démantèlement de l'installation.

Nous n'envisageons évidemment pas ce type de situation. Si un tel risque était avéré dès aujourd'hui, le projet ne passerait tout simplement pas les étapes de validation. Mais oui, en tant qu'opérateur industriel responsable, nous assumons pleinement la responsabilité qui nous incombe.

Sur la question : Pourquoi ne pas organiser un référendum local ?

Le processus prévu par la loi ne passe pas par un référendum au sens strict, mais par des mécanismes démocratiques reconnus : d'abord la concertation préalable, suivie de l'enquête publique conduite par un commissaire enquêteur indépendant, nommé par le tribunal administratif (et non par le préfet, pour garantir cette indépendance).

Ce commissaire recueille l'ensemble des avis favorables, défavorables ou neutres exprimés par les citoyens, et en tire un rapport argumenté. Par ailleurs, les communes situées dans un rayon de 3 km autour du projet seront également consultées : leurs conseils municipaux voteront pour ou contre le projet, et leurs délibérations seront intégrées dans le dossier final.

L'avis du public, celui des élus, et les analyses techniques seront pris en compte par le préfet, qui rendra la décision finale.

Concernant la cohérence écologique du projet :

Je comprends que cette question puisse susciter des réactions. Mais je tiens à réaffirmer que ce projet s'inscrit pleinement dans une logique de transition écologique. Il répond à un impératif réglementaire européen : la décarbonation du secteur aérien. Oui, on peut — et on doit — parler de sobriété énergétique. Mais il faut aussi être réaliste : l'aviation ne va pas disparaître du jour au lendemain. Et pour les usages qui subsisteront, il faut des alternatives décarbonées. Ce projet de carburant d'aviation durable (e-SAF) en est une.

Sur la surveillance indépendante à long terme :

Nous nous engageons à mettre en place une CLIS — Commission Locale d'Information et de Suivi — qui permettra un suivi public et transparent du site, tout au long de ses 30 ans d'exploitation. Cette instance permettra de rendre compte régulièrement à la population locale de l'état du site, des émissions, des risques, et des mesures prises. C'est un engagement que nous avons pris dès ce soir.

Enfin, à propos des chiffres et données présentées :

Tout ce qui a été dit ici est enregistré, vérifié, et sera validé par les garants de la CNDP. Les éléments techniques sont, ou seront, disponibles dans le dossier de concertation, puis dans le dossier d'enquête publique. Nous veillerons à ce que toutes les données utilisées soient claires, précises et vérifiables.

Désiré Heinemann – CNDP

Merci. Juste une précision importante : lorsqu'on parle de certaines remarques, inquiétudes ou interrogations exprimées ce soir, il ne s'agit pas de la parole isolée d'une seule personne, mais bien d'un ensemble de personnes.

Sébastien Albert – Modérateur

Très bien, merci à tous. Il est 20h30, nous allons donc conclure cette réunion en vous rappelant les prochains rendez-vous de la concertation :

- Mercredi prochain, le 30 avril, une table ronde thématique se tiendra à Épinal à partir de 18h30. Elle portera sur la filière e-SAF et la valorisation du CO₂ biogénique. Nous vous y invitons chaleureusement.
- Lundi 2 juin, un atelier thématique aura lieu ici même, dans cette salle. Le format sera participatif, sous forme d'îlots de travail. Les thématiques abordées seront :
 - L'intégration du projet dans son territoire,
 - Le raccordement et l'approvisionnement électrique, avec la présence de RTE,
 - Les technologies utilisées pour la production de e-SAF,
 - La réglementation autour des e-carburants.
- La réunion de synthèse se déroulera le 19 juin à Golbey, salle Henri Lepage, et présentera les premiers enseignements tirés de cette concertation.

Par ailleurs, plusieurs actions de venue vers le public sont prévues :

- Le jeudi 15 mai sur le parvis de la gare d'Épinal,
- Le dimanche 1er juin au marché de Golbey (en espérant un temps plus clément),
- Et le mardi 3 juin à l'ENSTIM, pour un échange avec les étudiants.

Je laisse à présent la parole aux garants pour la conclusion de cette soirée.

Désiré Heinimann – Garant de la CNDP

Je voulais remercier l'ensemble des participants pour la qualité de leur présence tout au long de cette réunion, pour la pertinence des questions posées, ainsi que pour les réponses qui ont été apportées. Merci à toutes et à tous.

Intervention anonyme en fin de réunion :

Un participant, qui a choisi de ne pas décliner son identité, a exprimé une opposition générale au projet, notamment en contestant l'absence de référendum, estimant qu'une consultation directe du public se solderait par un rejet. Malgré l'invitation à se présenter, il a refusé de donner son nom, déclarant représenter le peuple .

Sébastien Albert - Modérateur

Dernière chose que je voulais rajouter, c'est que bien sûr, vous pouvez vous exprimer et retrouver l'intégralité du projet ainsi que toutes les projections sur le site internet concertation-ephyne.eu. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.